

# Rentabilité de la détention de moutons à viande dans les régions de montagne suisses

Une analyse des coûts complets basée sur trois groupes d'exploitations de différentes tailles

Decembre 2012



Fig. 1: L'élevage de moutons est une branche de production répandue dans l'agriculture des régions de montagne. (Photos: Christian Gazzarin, ART)

## Auteurs

Lorenz Büchel und Victor Anspach,  
Forschungsanstalt Agroscope  
Reckenholz-Tänikon ART,  
Tänikon 1, CH-8356 Ettenhausen;  
E-Mail:  
victor.anspach@art.admin.ch

## Impressum

Edition:  
Station de recherche Agroscope  
Reckenholz-Tänikon ART,  
Tänikon, CH-8356 Ettenhausen,  
Rédaction: Etel Keller, ART  
Traduction: Regula Wolz, ART

Les Rapports ART paraissent  
environ 20 fois par an.  
Abonnement annuel: Fr. 60.–.  
Commandes d'abonnements  
et de numéros particuliers: ART,  
Bibliothèque, 8356 Ettenhausen  
T +41 (0)52 368 31 31  
F +41 (0)52 365 11 90  
doku@art.admin.ch  
Downloads: www.agroscope.ch

ISSN 1661-7576

L'élevage de moutons est une branche de production répandue en région de montagne. Les moutons servent non seulement à la production de viande d'agneau, mais aussi au maintien du paysage rural typique. Toutefois, la demande de viande d'agneau est en baisse et la viande importée, de bonne qualité, est d'un prix plus abordable. Par conséquent, la production suisse doit relever un défi de taille.

Sur la base de trois groupes d'exploitations de différentes tailles, des analyses de coûts complets ont été établies. Elles oscillent entre CHF 1619 et 3414 par 100 kg de viande d'agneau. On constate que pour un troupeau allant jusqu'à 200 brebis, il n'y a pratiquement pas d'effets d'échelle. En revanche, dans les effectifs plus importants, le potentiel de réduction de coûts est considérable. Ainsi, les exploitations qui comptent plus de 200 brebis affichent des coûts complets de CHF 1619 par 100 kg

de poids vif d'agneau à viande, soit environ la moitié moins que les exploitations qui ont moins de 200 brebis. En outre, le canal de commercialisation exerce également une influence. Les exploitations de moins de 200 brebis commercialisent souvent la viande directement à leurs clients, tandis que les exploitations de plus de 200 brebis ne commercialisent leur viande que dans le canal traditionnel (revendeurs et marchés publics). La vente directe implique des coûts plus élevés (principalement des coûts calculés), mais aussi des recettes plus élevées par 100 kg de poids vif d'agneau à viande.

Le calcul des coûts et profits indique qu'aucun groupe d'exploitations n'est en mesure de couvrir ses coûts complets avec le produit de la viande et les paiements directs. Par conséquent, le salaire horaire supposé de CHF 28.– n'est pas atteint. Le salaire horaire moyen est de CHF 13.–.





Fig. 2: Les coûts complets ne peuvent être couverts par aucune exploitation, ce qui veut dire que la main-d'œuvre familiale doit travailler à un salaire horaire plus bas que le salaire horaire calculé de CHF 28.–.

## Introduction

Contrairement à beaucoup d'autres animaux de rente, les moutons sont relativement peu exigeants en termes de mode de détention et d'alimentation. Comme ils se contentent de peu et sont résistants, ils sont bien adaptés pour la pâture dans les terrains escarpés, là où par exemple, la détention des bovins n'est plus possible. Par rapport à d'autres modes d'exploitation des herbages, la pâture avec des moutons se pratique à des coûts relativement avantageux (Dux et al. 2009). De plus, elle apporte une contribution importante au maintien du paysage rural. A l'avenir, ces prestations non financières seront nettement mieux indemnisées par les paiements directs que jusqu'ici (Conseil fédéral 2009).

En principe, le marché de la viande d'agneau en Suisse est protégé par les droits de douane. Parallèlement, il existe des contingents douaniers qui autorisent l'importation de pièces de choix comme la selle ou le quartier arrière avec des droits de douane réduits. Cette pratique associée au recul de la consommation de viande d'agneau a conduit à la baisse des prix aux producteurs ces dernières années. Il faut ajouter à cela que la production de viande est soumise

à d'importantes fluctuations saisonnières. A l'automne et au printemps, l'offre de viande d'agneau est nettement excédentaire (fin de la période d'alpage et dissolution des troupeaux transhumants). Ce phénomène impose une pression supplémentaire au prix de la viande de mouton suisse (Aepli et Jörin 2011). Etant donné cette évolution, les coûts de production dans la pratique sont de plus en plus dans la ligne de mire.

La baisse des recettes tirées de la viande doit être compensée par une réduction des coûts et une augmentation des effectifs. Le présent rapport indique les coûts complets de la production de viande d'agneau pour trois groupes d'exploitations de différentes tailles. Il se base sur les études effectuées dans le cadre d'un mémoire de master (Büchel 2012). Les résultats détaillés des groupes d'exploitations, des études de cas et des calculs de scénarios, qui ont notamment servi à analyser les conséquences de la révision de l'Ordonnance sur les paiements directs, sont disponibles dans Büchel (2012) ainsi que dans Büchel et Anspach (2012).

## Elevage de moutons en Suisse – Evolution structurelle

La viande d'agneau est le principal produit de l'élevage de moutons en Suisse. La production de lait et de laine ne joue qu'un rôle secondaire. La production nationale de viande de moutons est relativement constante avec environ 4100 tonnes, tandis que les importations représentent environ 5700 tonnes (Proviande 2011).

De 1999 à 2010, le cheptel de moutons a eu tendance à augmenter en Suisse et s'élevait à environ 420 000 animaux dans les années 2009/10. Cependant, durant la même période, le nombre d'exploitations détenant des moutons a baissé de 22 pourcents pour atteindre environ 9700 exploitations (cf. fig. 3; OFS 2011). Près de 71 pourcents d'entre elles (6900 exploitations) se situaient en région de montagne (zone des collines ainsi que zones de montagne I à IV).

Sur les 9700 exploitations qui détenaient des moutons en 2010, environ 27 pourcents (2600 exploitations) étaient

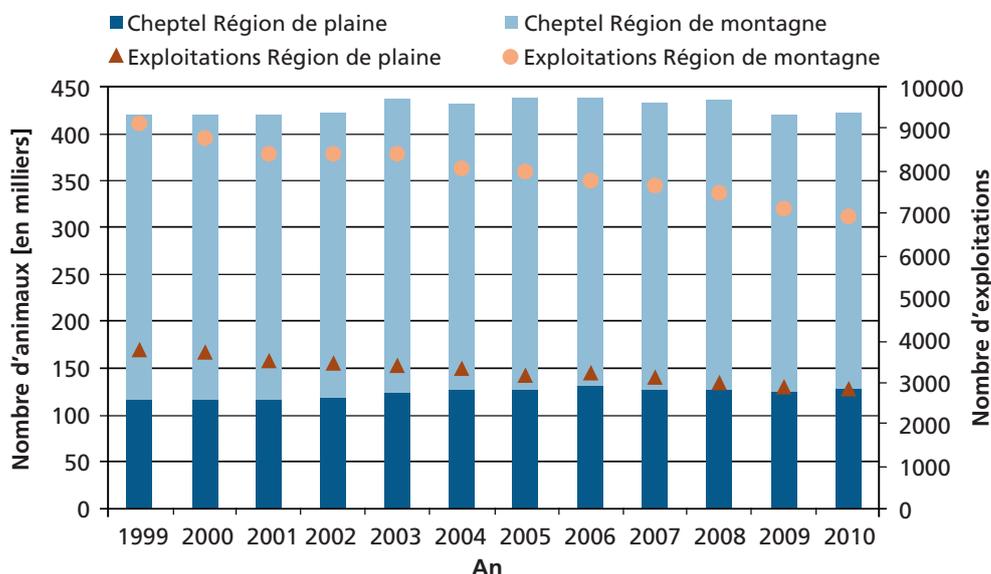


Fig. 3: Evolution de l'effectif de moutons et du nombre d'exploitations détenant des moutons en Suisse. Source: OFS (2011)

Tab. 1: Répartition et saisie des profits et des coûts. Source: Représentation propre selon Mouron et Schmid (2011)

<b>Profits</b>	Prestation brute	Produit de la production de viande de mouton (produit commercial)	
		Autres prestations	
	Paielements directs		
<b>Coûts</b>	Coûts réels	Coûts matériels Elevage de moutons	– Coûts spécifiques Production de viande de mouton
		Coûts de structure matériels	– Machines/Outils
		Coûts de structure 1	– Bâtiments – Amortissements – Autres coûts
		Coûts de structure 2	– Coûts de main-d'œuvre – Intérêts des dettes – Intérêts des fermages
	Coûts calculés	Coûts d'opportunité	– Salaire calculé du chef d'exploitation (de sa famille) – Intérêts capitaux propres – Tarif du fermage pour les terres en propriété

des exploitations spécialisées qui généraient au minimum deux tiers de leur marge brute standard, c'est-à-dire de leur chiffre d'affaires normalisé, avec l'élevage de moutons (OFS 2011). Près de 79 pourcents de ces exploitations de moutons spécialisées se situaient en région de montagne.

### Calcul des coûts complets

La rentabilité de la production de viande de moutons a été évaluée à partir de trois groupes d'exploitations de tailles différentes, qui reposent sur des calculs de coûts complets d'études de cas (Büchel 2012). Ces coûts ont ensuite été comparés aux recettes (profits) de la branche de production. Le calcul des coûts et profits repose sur les données comptables ainsi que sur les informations fournies par les chefs d'exploitation. L'année de référence du relevé est l'année 2010.

Le calcul des coûts complets fournit les coûts de production, les coûts à l'unité ou les coûts de revient d'une branche de production. L'élevage de moutons à viande utilise l'unité de 100 kg de poids vif d'agneau à viande. L'analyse du calcul des coûts complets tient compte d'une part de tous les profits (prestation brute resp. paiements directs) et d'autre part des coûts réels et des coûts calculés. Les coûts réels englobent tous les frais effectifs et les amortissements. Les machines sont amorties sur 20 à 30 ans, les bâtiments ruraux sur 30 ans (Gazzarin 2011a). Les coûts calculés sont les paiements comme le salaire pour la main-d'œuvre familiale. Des tarifs doivent être pris comme hypothèses pour les coûts calculés (coûts d'opportunité). On se base sur un salaire horaire de CHF 28.– pour la main-d'œuvre familiale (Gazzarin 2011a) et le taux d'intérêt des obligations fédérales de 1,63 pourcent est celui qui s'applique pour les capitaux propres. Le bail moyen des surfaces qui ne font pas partie de l'exploitation est utilisé pour calculer les coûts d'opportunité des terres qui appartiennent à l'exploitation. Pour les coûts généraux (par exemple pour les machines ou les bâtiments), qui comprennent à la fois des coûts calculés et des coûts de structures réels, il est nécessaire de procéder à une répartition

en tenant compte de l'origine des coûts. La clé de répartition utilisée est la proportion d'UGB dans l'exploitation ainsi que les renseignements fournis par la direction de l'exploitation. Les profits comprennent la prestation brute (produit de la viande) et les paiements directs par 100 kg de poids vif d'agneau à viande. Le tableau 1 indique la répartition des profits et des coûts. Elle se base essentiellement sur la structure du Dépouillement centralisé d'ART (Mouron et Schmid 2011).

### Base de données des groupes d'exploitations de différentes tailles

#### Sélection des exploitations et répartition en groupes

Le fait d'appliquer une méthode standardisée pour les relevés des données et la sélection des exploitations permet de comparer les études de cas. Les différences entre les groupes d'exploitations, par exemple en ce qui concerne les rendements, permettent d'identifier les facteurs qui ont une influence sur la rentabilité. Les effets d'échelle sont notamment intéressants. Sur le plan géographique, l'accent a été mis sur les cantons de montagne ayant les plus grands troupeaux de moutons en valeur absolue (Berne, Valais, Grisons). Cette méthode permet d'identifier



Fig. 4: La part des paiements directs dans les recettes totales est nettement plus importante que celle du produit de la viande.

Tab. 2: Répartition des études de cas dans les groupes d'exploitations A, B, C. <sup>a</sup> Nombre de brebis reproductrices. Source: Büchel (2012)

Groupe d'exploitation	Taille du trou-peau <sup>a</sup>	Echantillon (n)
A	22 ≤ brebis < 100	4
B	100 < brebis < 200	2
C	200 < brebis	3

les régions dans lesquelles la production de viande d'agneau joue un grand rôle et qui abritent un grand nombre d'exploitations intéressantes pour l'étude. La structure et la gestion de ces exploitations doivent naturellement être représentatives de l'élevage de moutons suisse en région de montagne. Toutes les exploitations doivent pratiquer un affouragement à base de foin grossier et élever les agneaux sous la mère. Au total, neuf exploitations ont été sélectionnées pour les études de cas. Elles se distinguent par la taille de leur troupeau (brebis reproductrices et béliers) et par la forme d'exploitation (prestations écologiques requises et directives Bio). A partir du Relevé des structures agricoles 2010 (OFS 2011), les exploitations ont été réparties en trois groupes (A, B et C) (tab. 2).

- Le groupe d'exploitations A) représente des exploitations moyennes,
- le groupe B) des exploitations d'une taille au-dessus de la moyenne et
- le groupe C) de très grandes exploitations.

La limite inférieure de 22 brebis du groupe A est la taille de troupeau minimale pour que les exploitations de la région de montagne aient droit aux paiements directs (main-d'œuvre minimale nécessaire 0,25 UMOS). Cette limite exclut donc les exploitations qui pratiquent l'élevage de moutons à titre de hobby (OPD 1998). Le groupe d'exploitations A représente environ 71 pourcents des exploitations ovines spécialisées qui détiennent plus de 22 brebis. Le groupe B (environ 20 pourcents) et C (environ 9 pourcents) sont nettement au-dessus de la moyenne en ce qui concerne la taille du troupeau et sont des exploitations potentiellement en développement.

### Grandes différences dans le rendement et le management

Le tableau 3 réunit des chiffres-clés sur le rendement et le management pour les moyennes de trois groupes d'exploitations. L'écart entre les trois groupes d'exploitations est considérable ce qui rend difficile d'établir des comparaisons entre les groupes.

Le choix des races et certains éléments de la gestion de l'exploitation dépendent largement de l'appréciation et de la stratégie de l'éleveur. De telles décisions ont cependant une influence directe sur d'autres paramètres, comme le taux de reproduction (nombre d'agneaux par portée), l'intervalle entre les agnelages (nombre d'agneaux par an), les performances d'engraissement (âge à l'abattage) et le taux de pertes d'agneaux.

Le nombre moyen d'agneaux vendus (élevage ou abattage) par brebis et par an a tendance à diminuer plus le

Tab. 3: Moyennes des chiffres-clé relatifs au rendement et au management pour toutes les exploitations et pour les trois groupes d'exploitations. Source: Büchel (2012)

Facteur		Toutes exploitations	Groupe A	Groupe B	Groupe C
Race		–	Elevage en race pure Elevage par croisement	Elevage en race pure	Elevage par croisement
		∅	∅	∅	∅
Nombre de brebis (reproductrices)		144,1	73,3	112,5	246,7
Âge au premier agnelage	Ans	1,5	1,4	1,7	1,4
Intervalle entre deux agnelages	Jours	340	337	365	326
Nombre d'agneaux nés/an	Agneaux/ Brebis	1,7	1,9	1,4	1,6
Agneaux vendus/an	Agneaux/ Brebis	1,2	1,4	1	1,1
Poids à l'abattage	kg de PV/ Agneau	42,6	40,8	41,5	46
Âge à l'abattage	Jours	176	181	185	163
Recette par agneau vendu	CHF/ Agneau	221	221	250	200

Tab. 4: Profits et coûts par 100 kg de poids vif d'agneau à viande. Source: Büchel (2012)

Groupe d'exploitations	A	B	C
Profits	2626.–	2571.–	1246.–
Prestation brute	777.–	786.–	472.–
Paiements directs	1849.–	1785.–	774.–
– Coûts	3414.–	3109.–	1619.–
Coûts matériels de l'élevage de moutons	461.–	336.–	284.–
Coûts de structure matériels	999.–	1113.–	531.–
Coûts de structure 2	258.–	137.–	128.–
Coûts calculés	1697.–	1523.–	676.–
= Résultat	–789.–	–538.–	–373.–
Salaires horaires réalisés (Valorisation du travail)	13.–	16.–	11.–

taille du troupeau augmente. Ainsi, dans le groupe A, ce chiffre est en moyenne de 1,4 agneaux vendus par brebis et par an, soit nettement au-dessus des 1,1 agneaux vendus dans le groupe C. L'âge au premier agnelage dépend en grande partie du choix de la race. Selon les informations fournies par les chef/fes d'exploitation, il existe des races, où les brebis ne mettent bas pour la première fois qu'au bout de 1,5 à 2 ans, tandis que dans d'autres races, l'âge au premier agnelage se situe à un peu plus d'un an. L'intervalle entre deux agnelages dépend également du choix de la race, mais aussi de la gestion. En principe, on distingue l'agnelage saisonnier (en moyenne un agnelage par an) et non saisonnier (plusieurs agnelages par an possibles). Les exploitations étudiées emploient sciemment les béliers de manière ciblée une seule fois par an, même pour les races avec agnelage non saisonnier, car plusieurs agnelages par an ne sont pas possibles pour des questions techniques (longue période passée à l'alpage ou place limitée à l'étable).

## Résultats du calcul des coûts complets

Le tableau 4 répertorie les profits et les coûts par 100 kg de poids vif d'agneau à viande. Tandis que les groupes A et B affichent des profits similaires avec environ CHF 2500.–, le groupe C, lui, a une valeur nettement plus basse. On constate que le groupe C obtient des résultats moins bons que les autres groupes, que ce soit pour les recettes tirées de la viande ou pour les paiements directs.

Les différences relatives aux recettes moyennes par agneau vendu s'expliquent en grande partie par le choix du canal d'écoulement. Ainsi, trois des exploitations étudiées (deux exploitations pour le groupe A, une exploitation pour le groupe B) commercialisent plus de la moitié de leur viande d'agneau directement aux consommateurs sous forme de viande préemballée ou de morceaux de viande choisis. Les exploitations qui commercialisent elles-mêmes leur viande d'agneau, peuvent réaliser des recettes deux fois plus élevées que les exploitations sans vente directe. Parallèlement, la vente directe signifie en général un surcroît de travail, car les animaux doivent être abattus, transformés et commercialisés aux clients finaux. En termes de coûts, les effets d'échelle sont nets. Autant les coûts réels que les coûts calculés diminuent plus la taille du troupeau augmente. Du groupe d'exploitations A (CHF 3414.– par 100 kg de PV d'agneau) au groupe d'exploitations B (CHF 3109.– par 100 kg de PV d'agneau), les coûts de production baissent d'environ 9 pourcents. La baisse par rapport au groupe d'exploitations C (CHF 1619.– par 100 kg de PV d'agneau) représente près de 53 pourcents. Si l'on considère plus précisément les différents postes de coûts des groupes d'exploitations A et C, le poste de coûts calculés du groupe A est une fois et demi supérieur à celui du groupe C (+151 pourcents par 100 kg de PV d'agneau). Ces coûts comprennent le salaire calculé du chef d'exploitation (ou des familles) qui représente en moyenne la majeure partie des coûts calculés, soit environ 90 pourcents. En ce qui concerne les coûts réels, la situation est similaire pour les coûts de structure matériels entre les groupes A et C. Ainsi, les coûts de structure matériels par kg de PV d'agneau



Fig. 5: En termes de coûts, les effets d'échelle sont évidents. Lorsque le cheptel dépasse 200 brebis, le potentiel de réduction de coûts est très net.

à viande sont environ 45 pourcents plus bas dans le groupe C par rapport au groupe A. Ici, ce sont les machines, les outils et les bâtiments (amortissements compris dans les deux cas) qui représentent la part la plus importante avec environ 70 pourcents.

Le résultat du calcul des profits et des coûts est négatif dans tous les groupes. Tandis que les pertes par 100 kg de viande représentent CHF –373 dans le groupe C, elles se montent respectivement à CHF –789 et –538 dans les groupes A et B. Les pertes signifient que le salaire horaire admis, soit CHF 28.–, n'est pas atteint. Le salaire horaire moyen obtenu (valorisation du travail) atteint son niveau le plus haut dans le groupe B avec environ CHF 16, tandis qu'il ne s'élève qu'à CHF 13, resp. 11 dans les groupes A et C. Les résultats des exploitations sont extrêmement hétérogènes. Ils sont répertoriés en annexe.

## Comparaison avec d'autres études

A partir d'une surface de dix hectares, Gazzarin (2011b) a effectué des calculs de coûts pour des systèmes d'agnelage saisonnier (agnelage au printemps ou à l'automne) et pour des systèmes non saisonniers. Dans trois exploitations étudiées, la taille de l'effectif est d'environ 90 brebis. Les calculs reposent sur des valeurs budgétées, ainsi que sur les résultats du Dépouillement centralisé des données comptables d'ART, supposant que les conditions de production sont constantes et la gestion homogène. Les coûts de machines ne sont pas pris en compte dans l'étude, car les exploitations achètent tout le fourrage grossier pour l'hiver. L'exploitation avec agnelage non saisonnier réalise le salaire horaire calculé le plus élevé, soit CHF 13.–. Cela correspond à la moyenne des études de cas analysées dans notre projet. Le salaire horaire calculé des systèmes d'agnelage saisonnier est nettement plus bas, avec CHF 10.– resp. CHF 6.–. De plus, on a également comparé le revenu de différentes tailles d'exploitation (taille de l'effectif et surface de l'exploitation). On constate que chez Gazzarin (2011b), les coûts de structure des bâtiments et des clôtures pourraient être réduits. En outre, Gazzarin (2011b) étudie les effets d'échelle en variant la taille de l'effectif de 17 à 90 brebis. Par conséquent, le revenu des exploitations de 17 brebis est multiplié par quatre par hectare de surface fourragère principale pour atteindre celui

des exploitations de 90 brebis. Over et Scherrer (2011) étudient la rentabilité de la détention de moutons à viande dans le land de Bade-Wurtemberg. Cette étude s'appuie sur les données comptables de l'exercice 2008/2009 de grandes exploitations d'élevage de moutons (733 brebis en moyenne) et indique des coûts complets moyens d'environ CHF 385.– par brebis et par an. Dans la présente étude, les coûts complets moyens du groupe d'exploitations C rapportés à une brebis représentent plus du double et atteignent CHF 831.– par brebis et par an (moyenne des coûts complets du groupe d'exploitations C divisée par le nombre de brebis reproductrices). Les rendements des exploitations allemandes, en moyenne CHF 331.– par brebis et par an, représentent environ la moitié de ceux des exploitations suisses (CHF 645.–). Par conséquent, l'élevage de moutons n'est pas non plus rentable à long terme selon l'étude allemande, car le bénéfice d'entreprise est négatif. Les pertes des exploitations du Bade-Wurtemberg sont toutefois environ 3,5 fois inférieures à celles des exploitations suisses. Ceci pourrait venir du salaire horaire calculé pour le temps de travail, qui se situe environ à 10.3 € de l'heure dans l'étude allemande (soit environ CHF 16.– de l'heure), tandis qu'on se base sur un salaire horaire de CHF 28.– en Suisse. Sachant que les exploitations allemandes ont cependant en moyenne des troupeaux nettement plus grands, l'effet d'échelle pourrait fournir une explication à cette différence.

## Conclusions

La présente étude a établi des calculs de coûts complets pour neuf exploitations de moutons à viande de la région de montagne suisse, des données d'exploitations réelles ayant servi de base. Comme dans tous les travaux reposant sur des études de cas, les résultats ne peuvent pas être généralisés. Ils concordent toutefois relativement bien avec les calculs de coûts de Gazzarin (2011b).

En termes de rendements, l'importance du canal d'écoulement apparaît très nettement. La commercialisation directe génère des rendements nettement plus élevés. Le surcroît de travail qui en découle ne doit toutefois pas être négligé. En ce qui concerne les recettes totales, la part des paiements directs est nettement plus importante que celle du produit de la viande. Le montant effectif des paiements directs est très individuel et dépend en grande partie de la structure de l'exploitation (p. ex. situation ou part de terrains pentus ou escarpés). Il peut valoir la peine de réfléchir à l'orientation de l'exploitation afin de tirer parti éventuellement des programmes de paiements directs qui n'étaient pas utilisés jusque-là. En termes de coûts, les effets d'échelle sont manifestes entre les groupes d'exploitation A et B d'une part et C d'autre part. Cela signifie que les effets d'échelle entre 22 et 200 brebis sont modestes.

Les effets d'échelle commencent à partir de 200 brebis. Par conséquent, lorsque l'exploitation se développe et compte plus de 200 brebis, il est possible de réduire les coûts. Ce constat permet d'arriver à la conclusion suivante: une extension d'exploitation se traduit par des coûts nettement plus bas par kilogramme d'agneau à viande en raison des effets d'échelle. Du point de vue des rendements, le groupe d'exploitations A vend plus d'agneaux par brebis et par an que les groupes B et C (cf. tab. 3). On peut donc en déduire que les exploitations moyennes (groupe A, jusqu'à 100 brebis) consacrent plus de temps à la gestion de leur élevage que les exploitations de plus grande taille. Aucune exploitation ne parvient à couvrir les coûts complets, c'est-à-dire que les unités de main-d'œuvre familiale doivent travailler à un salaire moindre que le salaire horaire calculé de CHF 28.–.

## Bibliographie

- Aepli M. und Jörin R., 2010. Der Schweizer Lammfleischmarkt: Marktanalyse und Wettbewerb. Bericht zuhanden des Bundesamtes für Landwirtschaft BLW, Bern.
- BFS (Bundesamt für Statistik), 2011. Landwirtschaftliche Betriebsstrukturhebung 2010. Bundesamt für Statistik BFS, Neuchâtel.
- BFS (Bundesamt für Statistik), 2012. Landwirtschaftliche Erhebungen und Zählungen 1999–2010. Bundesamt für Statistik BFS, Neuchâtel.
- Büchel L., 2012. Wirtschaftlichkeit der Fleischschafhaltung im Schweizer Berggebiet. Masterarbeit an der Eidgenössische Technische Hochschule (ETH), Zürich.
- Büchel L. und Anspach V., 2012. Wirtschaftlichkeit der Fleischschafhaltung im Schweizer Berggebiet. In: Grohseberner et al. (Hrsg.): Ökosystemdienstleistungen und Landwirtschaft – Herausforderungen und Konsequenzen für Forschung und Praxis. Beiträge zur 22. Jahrestagung der Österreichischen Gesellschaft für Agrarökonomie (ÖGA), 21.–23. September 2012, Wien.
- Bundesrat, 2009. Weiterentwicklung des Direktzahlungssystems – Bericht des Bundesrates in Erfüllung der Motion der Kommission für Wirtschaft und Angaben des Ständerates. Bundesrat, Bern.
- Dux D., Matz K., Gazzarin C. und Lips M., 2009. Was kostet offenes Grünland im Berggebiet? Agrarforschung. Vol. 16, S. 10–15.
- DZV, 1998. Verordnung über Direktzahlungen an die Landwirtschaft. Bern.
- Gazzarin C., 2011a. Coûts-machines 2011. Rapport ART 747. Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Ettenhausen.
- Gazzarin C., 2011b. Schafe wirtschaftlich halten. Forum Kleinwiederkäuer. Vol. 10, S. 6–15.
- Mouron P. et Schmid D., 2011. Rapport de base 2010. Dépouillement centralisé des données comptables Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Ettenhausen.
- Musshoff O. und Hirschauer N., 2010. Modernes Agrarmanagement – Betriebswirtschaftliche Analyse- und Planungsverfahren. Verlag Franz Vahlen, München.

Nous tenons à remercier chaleureusement ici tous les chefs d'exploitations qui ont mis leurs données à disposition pour le mémoire de master de Lorenz Büchel.

- Over R. und Scherer O., 2011. Schafreport Baden-Württemberg: Mit Schafen Geld verdienen? Landinfo Vol. 7, S. 22–27.
- Proviande, 2011. Der Fleischmarkt im Überblick 2010. Proviande, Bern.

## Glossaire

ART	Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART
OPD	Ordonnance sur les paiements directs
A_1 – C_3	Numéro d'index des différentes études de cas
OFS	Office fédéral de la statistique OFS
OFAG	Office fédéral de l'agriculture OFAG
CHF	Francs suisses
UGB	Unités gros bétail
kg	Kilogramme
PV	Poids vif
PER	Prestations écologiques requises
WTO	World Trade Organisation (Nations Unies)

## Annexe

### Calculs coûts-profits des neuf exploitations d'études de cas

La figure 6 représente les profits et les coûts des neuf exploitations. On constate que les exploitations moyennes (groupe A) obtiennent des recettes par 100 kg PV d'agneau à viande supérieures à celles des grandes exploitations. Dans les exploitations qui pratiquent la vente directe (A\_2, A\_4 et B\_2), les recettes sont environ deux fois plus élevées que dans les exploitations sans vente directe. Les cinq exploitations biologiques (A\_3, A\_4, B\_1, B\_2 et C\_3) et les quatre exploitations gérées selon les directives PER ne présentent aucune différence en termes de produits de la viande. Dans toutes les exploitations, la part des paiements directs dans les prestations est plus importante que le chiffre d'affaire et varie entre 1,3 et 5,5 fois le chiffre d'affaire. A ce niveau, le site, la configuration des surfaces et le mode d'exploitation déterminent largement le montant des paiements directs. Les grandes exploitations touchent moins de paiements directs par brebis que les exploitations moyennes, car elles ont tendance à exploiter moins de surfaces dans les zones d'altitude.

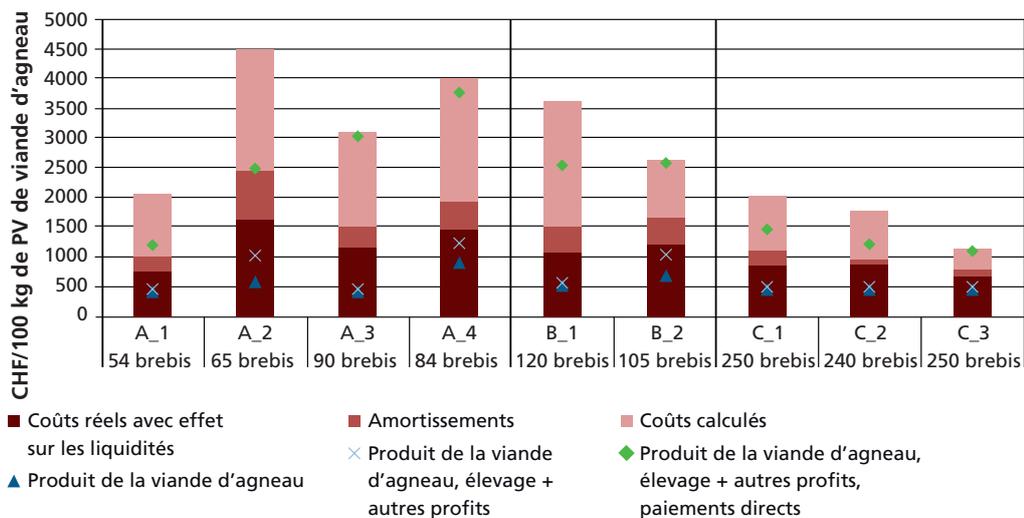


Fig. 6: Répartition des profits et des coûts des exploitations. Source: Büchel (2012)

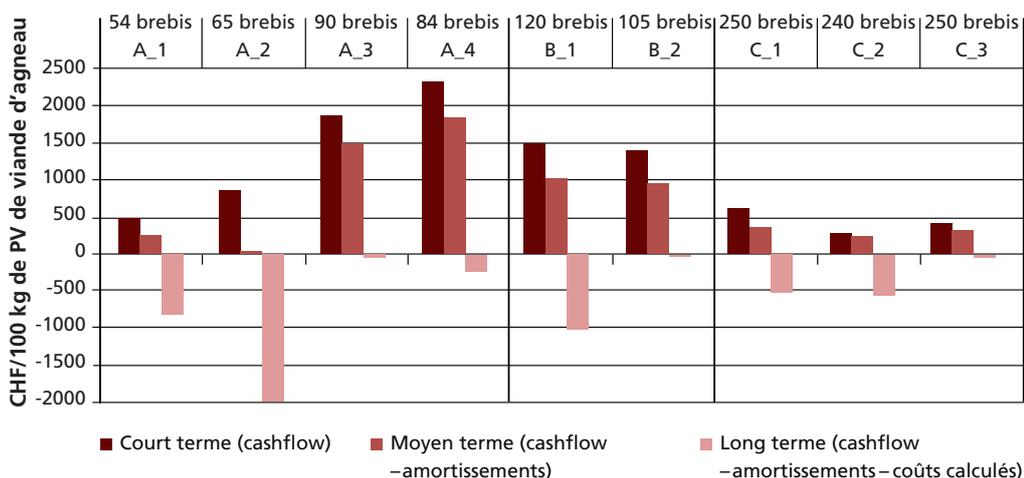


Fig. 7: Rentabilité des études de cas; résultat à court, moyen et long terme par 100 kg de poids vif d'agneau à viande. Source: Büchel (2012)

A partir d'un effectif de plus de 100 brebis, on constate une tendance à la baisse pour les coûts par 100 kg d'agneau à viande. Dans les exploitations de petite taille, les différences sont telles en ce qui concerne le type et l'âge de l'infrastructure et de la mécanisation (amortissement) qu'on ne peut identifier aucune tendance (cf. figure 6). Aucune des exploitations n'est en mesure de couvrir les coûts réels par la vente de viande d'agneau. A court terme (cashflow = prestations – coûts réels avec effet sur les liquidités) et moyen terme (revenu = cashflow – amortissements), toutes les exploitations sont rentables. A long terme (bénéfice d'entreprise = cashflow – amortissements – coûts calculés), aucune exploitation ne réalise de bénéfice (cf. fig. 7). Le revenu des études de cas varie entre CHF

1840.– et CHF 45.– par 100 kg de PV d'agneau. Aucune exploitation n'arrive à générer un bénéfice d'entreprise calculé positif. Toutefois, trois exploitations couvrent pratiquement leurs coûts complets. Le bénéfice d'entreprise calculé varie entre CHF –32.– et CHF –2031.– par 100 kg de PV d'agneau. En ce qui concerne la valorisation du travail (salaire horaire calculé), aucune exploitation ne peut par conséquent atteindre le salaire horaire de CHF 28.–. La fluctuation des salaires horaires effectifs va de CHF 4.– à CHF 27.–. En cas de salaire horaire négatif, les coûts calculés ne peuvent pas être couverts par les prestations. Par conséquent, la direction de l'exploitation est contrainte de compenser les pertes de l'élevage de moutons par d'autres revenus.

Des demandes concernant les sujets traités ainsi que d'autres questions de technique et de prévention agricoles doivent être adressées aux conseillers cantonaux en machinisme agricole indiqués ci-dessous. Les publications peuvent être obtenues directement à la ART (Tänikon, CH-8356 Ettenhausen). Tél. 052 368 31 31, Fax 052 365 11 90, E-mail: doku@art.admin.ch, Internet: www.agroscope.ch

<b>FR</b>	Jaton Jean-Luc, Institut agricole, 1725 Grangeneuve	Tél. 026 305 58 49
<b>GE</b>	AgriGenève, 15, rue des Sablières, 1217 Meyrin	Tél. 022 939 03 10
<b>JU</b>	Fleury-Mouttet Solange, FRI, Courtemelon, 2852 Courtételle	Tél. 032 420 74 38
<b>NE</b>	Huguelit Yann, CNAV, 2053 Cernier	Tél. 032 889 36 41
<b>TI</b>	Müller Antonio, Office de l'Agriculture, 6501 Bellinzona	Tél. 091 814 35 53
<b>VD</b>	Pittet Louis-Claude, Ecole d'Agriculture, Marcelin, 1110 Morges	Tél. 021 557 92 50
	Hofer Walter, Ecole d'Agriculture, Grange-Verney, 1510 Moudon	Tél. 021 995 34 57
<b>VS</b>	Brandalise Alain, Ecole d'Agriculture, Châteauneuf, CP 437, 1950 Sion	Tél. 027 606 77 70
	<b>AGRIDEA</b> Boéchat Sylvain, Jordils 1, 1006 Lausanne	Tél. 021 619 44 74
	<b>SPAA</b> Grange-Verney, 1510 Moudon	Tél. 021 995 34 28

